

Travail sur écrans

Le travail régulier sur écran entraîne parfois des contraintes visuelles et musculo-squelettiques pouvant à la longue se manifester par des symptômes de type fatigue oculaire, maux de tête, douleurs, inconfort lié à la posture.

De plus, la charge psycho-sociale engendrée par la pression, le stress, la charge de travail, les difficultés relationnelles ou autres, aggrave en général l'inconfort perçu.

L'aménagement de l'espace de travail et du poste d'ordinateur est important afin de réduire les contraintes visuelles et musculo-squelettiques.

Dans le cadre de la surveillance de santé, les travailleurs qui effectuent du travail sur écran de visualisation doivent subir une évaluation préalable de la santé à l'embauche testant leur capacité visuelle et leur aptitude physique. Un dossier de santé spécifique est établi pour chaque travailleur.

Il est conseillé de consulter les sites d'ergonomie mis à votre disposition.
